

Compte-rendu du Conseil d'Établissement Jeudi 24 septembre 2020 (voté au CE du 30.11.2020)

Membres présents :

- Monsieur Damien GANIER, Proviseur, Président du C.E.
- Monsieur Patrick COMOY, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France,
- Madame Corinne GADINI, Directrice Administrative et Financière
- Monsieur Nicolas MINEUR, Proviseur-Adjoint
- Monsieur Guy RAPP, Directeur de l'Ecole primaire
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Monsieur Manolis ALISSAVAKIS, Directeur du lycée SH
- Madame Nora ATHANASIOU, Conseillère Principale d'éducation
- Madame Héléne PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH
- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice-adjointe du lycée SH

- Personnalités invitées

- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire
- Madame Catherine SAGNELONGE, Consule Générale de France à Athènes
- Monsieur Alkis LORANTOS, Vice-président du CVC SF
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Monsieur Basile DELIVORIAS, Conseiller Consulaire
- Monsieur TURELLIER Pierre-Yves, Attaché de Coopération Educative

- Membres élus représentant les personnels enseignants-d'éducation-ATOSS

- Madame Claire LEBON, représentante des enseignants du 1^{er} degré (SE-UNSA)
- Madame Suzanne YACOUB, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Sophie ROUSSELOT, représentante des enseignants du 1^{er} degré (SNUIPP-FSU)
- Madame Sylvie GUILLON, représentante des enseignants du 2nd degré
- Madame Céline REDON, représentant des enseignants du 2nd degré (SNES-FSU)
- Madame Caroline CAPSALAS, représentante des enseignants du 2nd degré (SNES-FSU)
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Cleopatra SIAKKA, représentante des enseignants de la section SH
- Monsieur François VIDECOQ, représentant des personnels ATOSS
- Madame Alexandra OUSSOULTZOGLOU, représentante des personnels d'éducation

- Membres élus représentant les parents d'élèves-élèves

- Madame Anne-Sophie LAMBLIN, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Catherine VALLET, représentante des parents (APE-SF),
- Monsieur Theofanis ANGELOPOULOS, représentant des parents (APE-SF)
- Madame Mari LAVRENTIADOU, représentante des parents (SH)
- Madame Nafsika PAPANIKOLAOU, représentante des parents (SH)

- Membres élus représentant les élèves

- Monsieur Dimitri PELGRIN, représentant du lycée-SF
- Monsieur Dimitri NELAI, représentant du collège-SF
- Mademoiselle Maria-Anna SPILIOTAKI, représentante du lycée-SH

Pour des raisons sanitaires imposées par les autorités grecques, le CE se tient en distanciel par le biais d'une visio-conférence Zoom. La connexion à la réunion a été ouverte à 17h45.

Le quorum étant atteint, Monsieur GANIER, Proviseur, déclare ouvert le conseil d'établissement exceptionnel à 18h05.

Présentation de l'ordre du jour

Secrétaire de séance : M. MINEUR, Proviseur-Adjoint

1/1. Modification exceptionnelle du calendrier scolaire

M. GANIER remercie les membres présents de leur présence à ce Conseil d'établissement exceptionnel réuni dans le contexte particulier d'une rentrée atypique. Il mentionne que ce CE traitera d'une question unique à l'ordre du jour et que compte tenu du caractère sensible de cette question il fera voter les membres du CE à bulletin secret de sorte que chacun puisse exprimer son libre arbitre.

M. GANIER évoque le contexte de la rentrée 2020 :

- Le 28 août l'établissement est informé que le gouvernement Grec annonce une rentrée anticipée au 7 septembre pour les écoles grecques.
- Le gouvernement grec annonce également qu'il n'est pas possible de procéder à des réunions de plus de 50 personnes. Le Lycée Franco-Hellénique compte plus de 222 personnels (169 Recrutés locaux et 53 résidents/expatriés) qu'il faut habituellement accueillir au 1^{er} septembre pour une rentrée des élèves le 2 septembre. La disposition du gouvernement oblige à repenser les conditions de la rentrée des personnels.
- Dans un dialogue avec le poste diplomatique, qui réunit également l'école de Thessalonique, il est décidé que la rentrée du LFHED et celle de Thessalonique se feront le 7 septembre en s'alignant sur la date des écoles grecques. Cette décision s'appuie aussi sur le risque qu'au retour des congés d'été un élève ou un parent d'élève soit, sans le savoir, porteur de la Covid – 19 et introduise un risque dans la population scolaire dès le début de l'année. La semaine de report de rentrée permettant éventuellement de constater l'apparition de symptômes au sein des familles.
- Le Proviseur rappelle que contraint par les mesures sanitaires, il a procédé à une rentrée fractionnée des personnels du lycée sur trois jours, empiétant sur des journées de classe initialement prévues pour les élèves dans le calendrier scolaire voté pour l'année scolaire 2020-2021.

- M. GANIER rappelle avoir pris l'engagement auprès des familles d'étudier la possibilité de rattraper les jours perdus lors de cette semaine, afin de prendre en compte l'inquiétude compréhensible des parents d'élèves à l'entame de cette nouvelle année scolaire. Celle-ci faisant suite à une année scolaire précédente déjà perturbée par une période de confinement et de reprise partielle de cours en présentiel.
- M. GANIER explique que sa démarche repose sur une démarche spontanée en direction des familles qui expriment leur inquiétude à l'occasion de cette rentrée face à la probabilité que d'autres périodes de confinement reviennent en cours d'année scolaire.
- M. GANIER explique que dès lors que l'on envisage de modifier le calendrier scolaire annuel, il est nécessaire de réunir le Conseil d'établissement et de procéder à un vote. Il précise qu'avant de faire toute proposition au CE, il a consulté l'IEN de la Zone Europe du Sud-Est, basée à Rome et a étudié avec elle les possibilités de récupération sur le calendrier. L'IEN a fait la remarque que le calendrier annuel d'Athènes, en comparaison des autres calendriers de la zone, était plutôt dans la moyenne basse.

Un enseignant intervient pour dire que les deux jours proposés au rattrapage de la rentrée scolaire ne sont pas significatifs à l'échelle d'une année scolaire et que les parents devraient faire confiance aux enseignants pour aboutir les programmes.

M. GANIER répond qu'il comprend parfaitement cet argument mais que l'enjeu ne se situe pas autour de l'aspect comptable. Il s'agit de montrer aux familles une démarche solidaire face à leurs inquiétudes à travers un geste qui soit le signal du soutien attendu si d'autres épisodes de confinement devaient s'imposer à l'établissement.

Une enseignante intervient pour dire que le Proviseur devrait, au contraire, faire un geste symbolique en direction des enseignants et ne pas rattraper des jours de classes sur les jours de congés scolaires.

Le Proviseur répond que sa proposition porte sur un rattrapage sous forme de deux jours d'enseignement à distance après avoir pris conseil auprès de l'IEN de zone qui devra valider le nouveau calendrier.

Un parent s'exprime pour dire que les parents sont favorables à un rattrapage de cours et donc à la modification du calendrier.

Un autre parent estime qu'il faut faire confiance aux enseignants et ne pas céder à l'obligation de rattraper des cours.

Un représentant des élèves intervient pour dire que les élèves consultés ne sont pas favorables au rattrapage de cours.

M. GANIER intervient pour dire qu'il ne s'est pas senti obligé par les familles de leur faire l'annonce de rattrapage des cours à la suite des mesures de report de rentrée.

M. GANIER propose de passer au vote et soumet la question :

« Approuvez-vous le rattrapage des trois jours de classe du 2 au 4 septembre sous forme de cours en distanciel les 19 et 20 octobre 2020 »

La séance du CE en visio-conférence sera levée à l'issue de la mise au vote de cette proposition.

A la demande du Proviseur le vote a eu lieu à bulletin secret. Etant donné que le Conseil d'Etablissement a eu lieu en visio-conférence le vote à bulletin secret a été organisé sous forme de vote électronique (Survey Monkey) le vendredi 25 septembre de 12h17 jusqu'à 20h.

Nombre de votants : 28

Non participants au vote : 4

Votes exprimés : 24

Pour : 13

Contre : 10

Abstention : 1

Les résultats du vote ont été communiqués à l'ensemble des membres du CE le samedi 26 septembre à 10h20.

Le secrétaire de séance

Nicolas MINEUR

Le Proviseur

Damien GANIER